



#3 - Brève de négo sur le travail – saison 3

15 juin 2016

Négociation sur l'organisation du travail à EDF SA

Négociation terminée. Une autre étape sera-t-elle franchie ?

La négociation d'un accord cadre à EDF SA sur l'organisation du travail s'est terminée le 13 juin. Que faut-il en retenir ? Sans surprise, changer les modes de management et améliorer le bien-être au travail n'est pas un long fleuve tranquille... La CFE Energies a fait de nombreuses propositions et négocié pied à pied pour faire évoluer le projet d'accord sur des points clés en **transformant de bonnes intentions en engagements plus concrets.**

✓ PANORAMA DES PRINCIPALES PROPOSITIONS FAITES PAR LA CFE ENERGIES ET RETENUES DANS LE PROJET D'ACCORD :

- **haro sur le présentéisme** : la Direction reconnaît ENFIN que le présentéisme, au-delà de ce qui est nécessaire, est toujours très marqué, que celui-ci n'est pas un gage de performance pour l'entreprise ni pour les salariés, et elle affiche sa volonté de le réduire,
- **la réelle prise en compte des nouvelles organisations du travail** (télétravail, travail à distance occasionnel) **et du temps de travail** (accord de 1999, forfait-jours, autonomie et soupleses horaires associées) **dans chaque équipe de travail** par l'élaboration d'un projet de fonctionnement,
- la mise en œuvre d'un véritable programme de **formation et d'accompagnement des managers aux nouvelles formes d'organisation du travail et du temps de travail,**
- **la reconnaissance du droit à la déconnexion** : pendant les périodes de congés et de repos, les week-end et en semaine sur une **plage de référence 19h00 – 8h00** entre deux journées travaillées,
- **la tenue des réunions entre 9h00 et 18h00** (hors réunions « techniques » liées à des contraintes opérationnelles), ou sur une plage horaire à négocier dans chaque établissement et adaptée aux activités, **pour mieux respecter les équilibres de vies,**
- **la réduction des temps de déplacements** en développant le travail à distance occasionnel et le télétravail, l'utilisation d'outils de visioconférence ou d'audioconférence.

Nos propositions suivantes n'ont pas été retenues :

- permettre à l'ensemble des salariés, selon leur activité, de travailler à distance depuis leur domicile de manière occasionnelle, comme le peuvent les cadres au forfait-jours,
- étendre le **CESU petite-enfance jusqu'aux 11 ans de l'enfant**, et mettre en place des **CESU de services pour tous les salariés**, afin de faciliter leur vie quotidienne.

Après la signature des accords sur le forfait-jours pour les cadres et sur le télétravail pour l'ensemble des salariés, cet accord cadre d'entreprise serait une autre étape.

Si cet accord est signé et mis en œuvre, des concertations puis des négociations s'engageront dans les métiers dans les prochains mois pour décliner l'accord et le compléter selon les spécificités des métiers. C'est bien **au plus près du terrain, par des négociations dans les métiers** et par **des évolutions des fonctionnements dans les équipes**, que nos organisations de travail et nos fonctionnements pourront être revus, améliorés et modernisés.

La CFE Energies décidera fin juin de signer ou de ne pas signer l'accord cadre national proposé.



SOYONS CREATIFS ! LES CHAMPS SUR LESQUELS ON PEUT AGIR SONT VASTES !

